



**ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL  
DE PREVENTION DES DECHETS  
MENAGERS ET ASSIMILES**

**SYNTHESE  
DU PROJET DE PLPDMA 2024-2029**

***Qu'est-ce qu'un PLPDMA?***

Le PLPDMA est un document **obligatoire** de **planification** des actions de prévention qui permet de :



- Allouer** un budget dédié à la prévention



- Identifier et **affecter** des moyens humains pour mettre en œuvre les actions



- Suivre** l'avancement, les impacts des actions, pour les ajuster, les modifier



# Les objectifs du PLPDMA



- Se conformer à la réglementation

Loi LTECV : Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.



- Réduire la quantité de déchets prise en charge par le Service Public de Prévention et gestion des Déchets (SPPGD)



- Améliorer le taux de valorisation des déchets



- Maitriser les coûts du SPPGD



- Fédérer un territoire et ses différentes parties prenantes (entreprises, commerçants, bailleurs sociaux, services des villes, etc.) autour d'actions communes

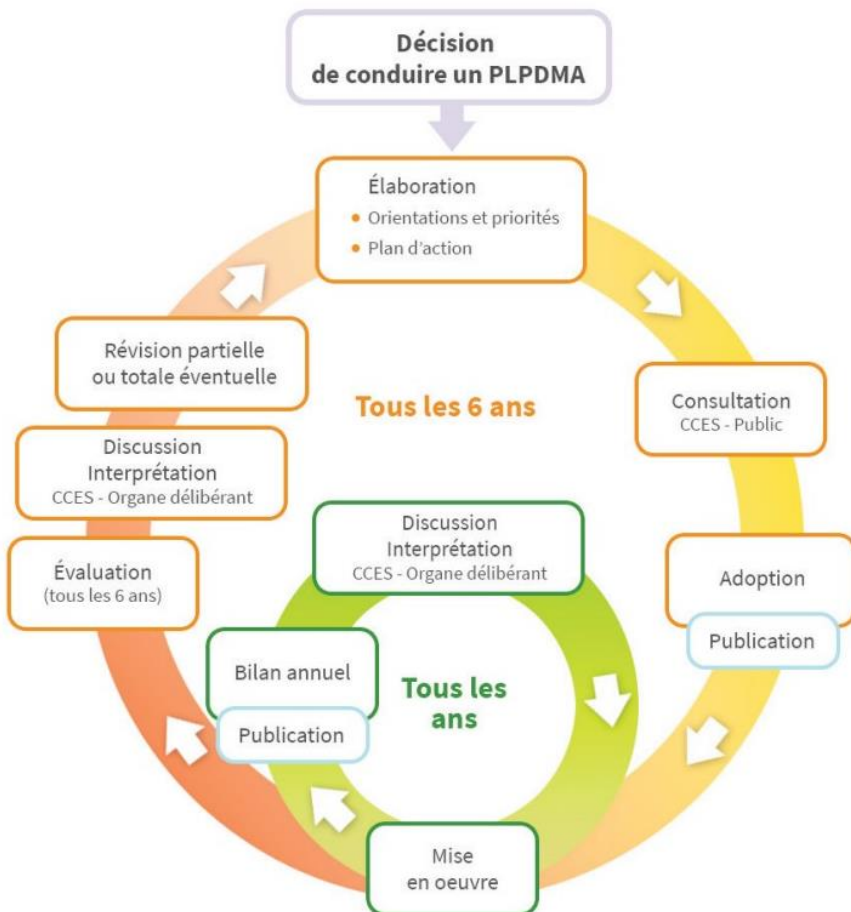
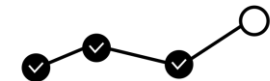


Et par là se conformer aux orientations du Plan régional de Prévention et Gestion des déchets



**Objectif : PLPDMA de PEMB 2024 - 2029**

# Les étapes d'élaboration et d'adoption d'un PLPDMA



Un PLPDMA est un dispositif qui s'établit **sur 6 ans**, révisable chaque année.

*De 2024 à 2029 pour PEMB*

La création de la CCES (Commission de Consultation pour l'Elaboration et le Suivi du PLPDMA) est obligatoire.

La CCES doit valider le PLPDMA. Elle se réunit à minima 1 fois/an pour **suivre l'avancée** du PLPDMA et s'accorder sur la mise à jour éventuelle des indicateurs (en fonction de la possibilité de les atteindre, des nouvelles actions identifiées, etc).

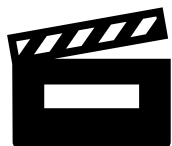
# Le rôle de la CCES\*

*\*Commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA*



## Au stade de l'élaboration du PLPDMA :

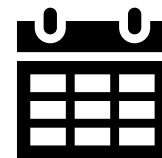
- Co-construire le PLP (aide à la définition des actions)
- Donner son avis sur le projet de PLPDMA qui sera soumis à la consultation du public



## Au cours de la mise en œuvre du PLPDMA :

- Soutenir, accompagner les porteurs d'actions
- Coordonner les parties prenantes
- Faire le bilan annuel des actions menées dans le cadre du PLPDMA et proposer des actions correctives

# Calendrier d'élaboration du PLPDMA de PEMB



- **Janvier 2024** : réunion avec les 13 communes du territoire sur le bilan des actions relevant de l'éco-exemplarité
- **17 janvier 2024** : COPIL Présentation du diagnostic
- **18, 25 et 27 mars 2024** : **Groupes de travail** pour identifier des actions Réemploi/réparation, sensibilisation et services aux habitants, évitement et gestion des biodéchets
- **21 mai 2024** : CCES Proposition du plan d'actions
- **Du 29 mai au 19 juin 2024** : Mise en consultation publique du projet de PLPDMA
- **2 juillet 2024** : Adoption du PLPDMA en Conseil de Territoire

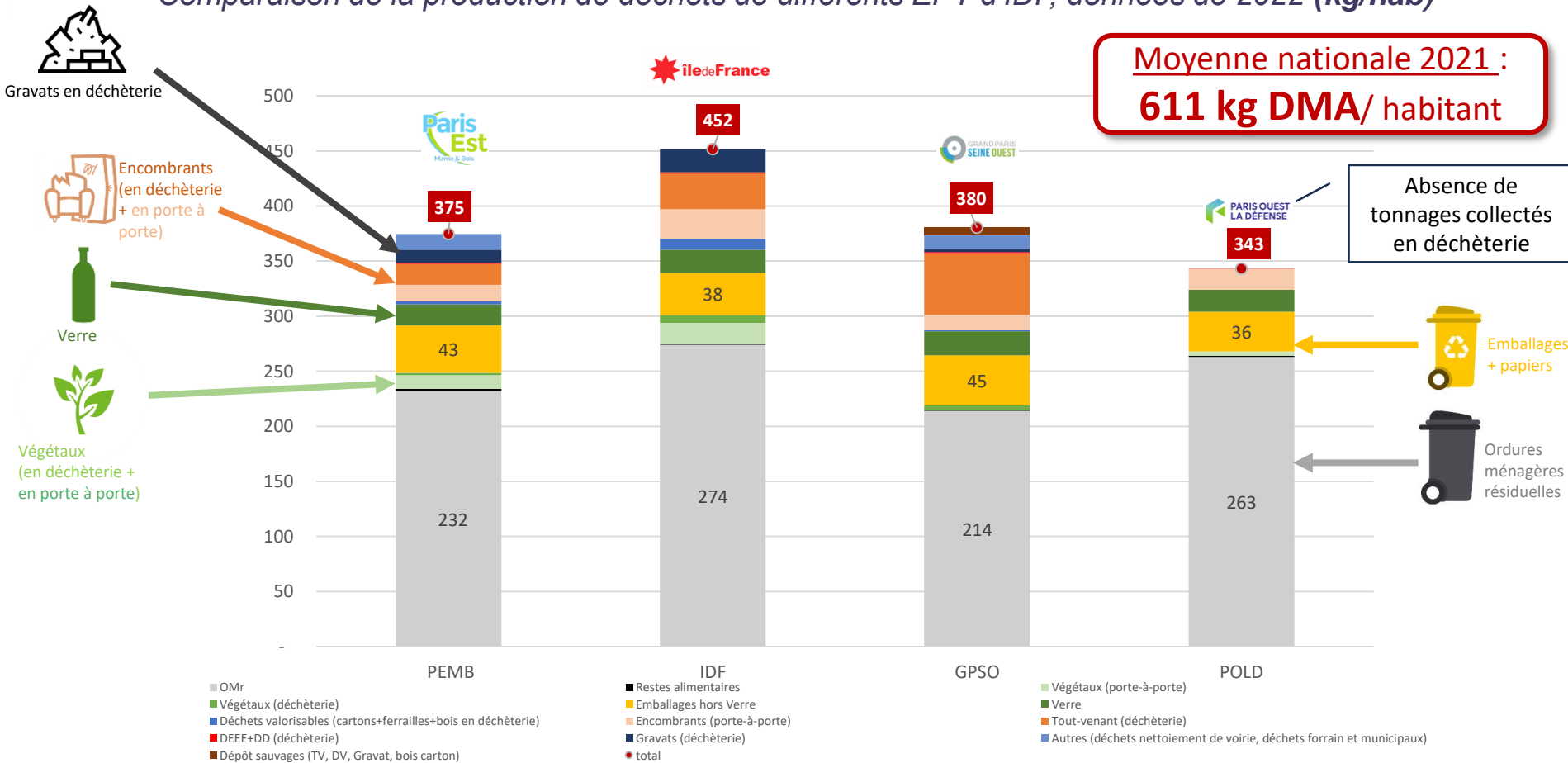
# *Les objectifs du PLPDMA*





# PEMB, une production de déchets déjà en deçà de la moyenne régionale

Comparaison de la production de déchets de différents EPT d'IDF, données de 2022 (kg/hab)



**Densité de population**

9 000 hab/km<sup>2</sup>



8 700 hab/km<sup>2</sup>



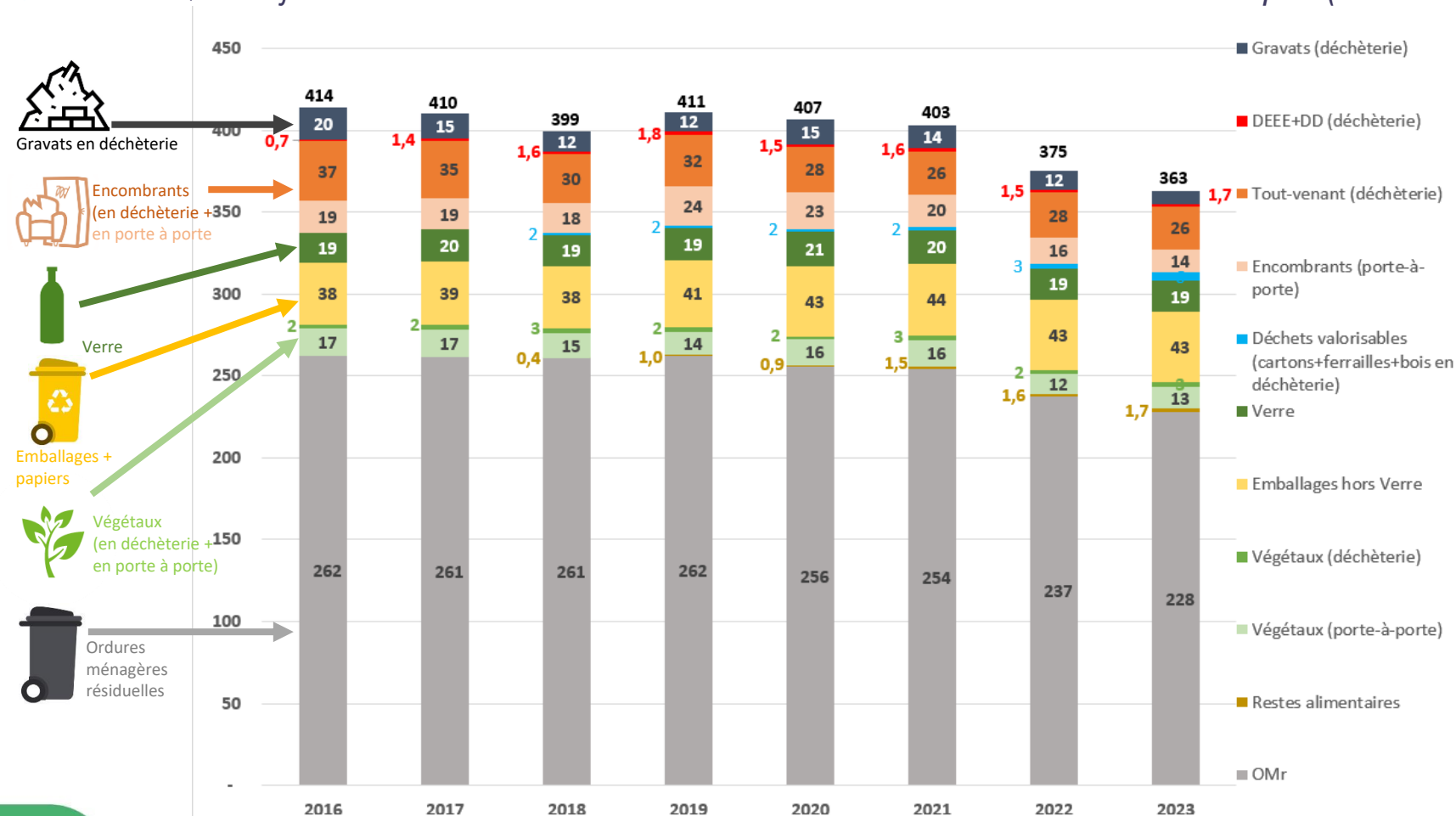
9 400 hab/km<sup>2</sup>



La quantité de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public sur PEMB est relativement faible au regard des moyennes régionales et nationales

# Evolution de la production des déchets ménagers et assimilés collectés sur PEMB entre 2016 et 2023 (kg/hab)

► Quel objectif se fixer de réduction des déchets sur la durée du PLPDMA à adopter (2024-2029)?

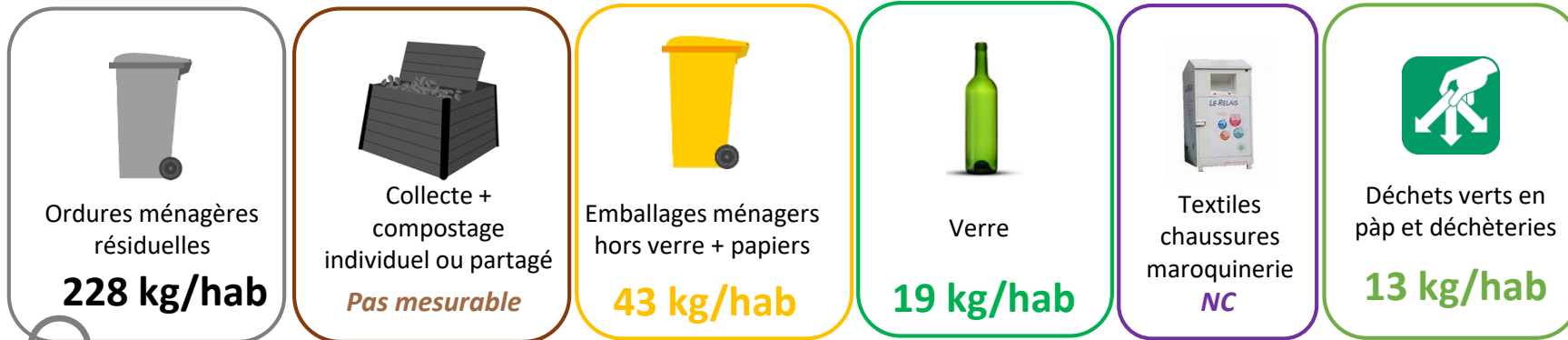


Les tonnages des services techniques sont intégrés dans les flux de déchèterie et les marchés forains dans les Omr

**Objectif : diminuer de 0,75%, chaque année, le ratio de déchet produit par habitant, de sorte d'arriver 347 kg/hab en 2029.**

# Le gisement d'évitement des OMr\*

Ratios de déchets collectés par flux sur PEMB en 2023



## Composition réelle des OMr selon les produits

Application campagne nationale de caractérisation (MODECOM national de 2017)



Seulement 28 % de « résiduels » dans les « ordures ménagères résiduelles »  
-> Un gisement d'évitement et d'amélioration de tri important

# Les actions proposées

Plus de détail : voir à partir de la page n°44 du projet de PLPDMA

# Plan d'action du PLPDMA de PEMB en 6 axes

## 1 PEMB et ses villes montrent l'exemple



**Eco-Exemplarité**

## 2 PEMB et ses villes sensibilisent le grand public sur la prévention et le tri des déchets



**Sensibilisation grand public et des acteurs concernés**



**Utiliser les instruments économiques**



**Favoriser la consommation responsable**



**Réduire les déchets marins**

## 3 PEMB et ses partenaires proposent un accompagnement sur mesure pour l'habitat collectif



**Sensibilisation grand public et des acteurs concernés**



**Favoriser la consommation responsable**

## 4 Eviter et trier les biodéchets



**Lutter contre le gaspillage alimentaire**



**Eviter la production de déchets végétaux et encourager le compostage**

## 5 PEMB coordonne et promeut les structures de réemploi, de don et de réparation



**Augmenter la durée de vie des produits**

## 6 Les commerçants et entreprises sont partenaires des efforts de réduction des déchets



**Réduire les déchets des entreprises**



# 1 PEMB et ses villes montrent l'exemple



Eco-Exemplarité

Actions et  
indicateurs  
de suivi



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Organiser des temps de rencontre annuels</b> avec les référents de chaque ville afin d'échanger sur le bilan des actions menées et projetées. Ces temps d'échange serviront également aux communes pour partager des retours d'expériences sur des actions développées sur leur territoire. PEMB présentera les outils de communication mis à leur service.</p>		<p>Organiser 2 rencontres/an</p> 				
<p><b>Développer le compostage, paillage et l'éco-pâturage</b> pour l'entretien des espaces verts des villes. (les sites concernés peuvent être les parcs et jardins, et les stades de sports, les cimetières, les bords de routes).</p> 	<p>Gestion raisonnée des espaces verts et broyage des végétaux déjà développés sur plusieurs villes</p>	<p>2 GT pour identifier les besoins humains et matériels.</p>	<p>Déployer sur 2 sites tests Réaliser 2 GT pour le suivi et pour faire un bilan des tests</p>	<p>1 réunion/an pour faire le bilan et le déploiement progressif de la gestion raisonnée des espaces verts.</p>		



# 1 PEMB et ses villes montrent l'exemple



Eco-Exemplarité

Actions et  
indicateurs  
de suivi



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p>Déployer l'utilisation <b>d'emballage/matériaux réutilisables pour le service de portage</b> des repas. Ce dispositif peut être déployé auprès des services de restauration scolaires.</p> 	<p>Déjà en place sur certaines villes</p>		<p>Réaliser un REX auprès d'un fournisseur</p>	<p>Déployer auprès <b>d'une ville</b></p>	<p>Déployer auprès <b>de deux villes</b></p>	<p>Déployer auprès de <b>deux villes</b></p>
<p><b>Informier les villes des dispositifs du Conseil régional sur la lutte des dépôts sauvages</b> avec le soutien des éco-organismes.</p> 	<p>Informier les villes des actions possibles Relayer les soutiens de la région existant</p>					



Sensibilisation grand public et des acteurs concernés



Favoriser la consommation responsable




Réduire les déchets marins

Utiliser les instruments économiques

Actions et indicateurs de suivi



(1/2)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Développer et mettre à disposition les éléments de langage à transmettre aux villes.</b> Afin de faciliter la sensibilisation des habitants du territoire au réemploi, au compostage, à la consigne, au gaspillage alimentaire, etc. (ex : quel est le devenir d'un encombrant déposé en déchèterie, collecté en PàP ou déposé en ressourcerie)</p> 		<p>Communiquer auprès des villes et les informer des outils de communication existants sur le site de PEMB</p>	<p>Mettre à jour les outils de communication</p>			
<p><b>Prévoir des réunions récurrentes entre les chargés de missions développement durable des villes et PEMB</b> afin de recenser les actions de sensibilisation prévues/souhaitées avec l'intervention de PEMB</p>	<p>Organiser 1 réunion dédiée + 3 GT + CCES</p>	<p>Organiser 2 réunions/an</p>				
<p><b>Elaborer un protocole d'intervention en cas d'erreur de tri récurrente :</b> Intervention systématisée d'un ambassadeur pour rappeler les consignes de tri et les conseils pour réduire les déchets sur territoire.</p>		<p>Elaboration du protocole d'intervention en cas de refus de tri</p>	<p>Agir sur les sites identifiés</p>			







Sensibilisation grand public et des acteurs concernés



Favoriser la consommation responsable







Réduire les déchets marins

Utiliser les instruments économiques

Actions et indicateurs de suivi



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réorganiser le <b>dispositif « famille zéro déchets »</b> , afin de sensibiliser des familles à une consommation plus responsable (vrac, lutte GA, etc) et entraînant une réduction de la production de déchets du foyer.	A jour : 1335 familles accompagnées depuis 2019	 <p>50 foyers/an</p>				
<b>Organiser des visites de sites</b> (centre de tri, UVE) pour sensibiliser le grand public et les éco-délégués aux quantités de déchets produits et aux devenir de leur déchet.	Identifier des volontaires pour des visites de site	<p>Organiser <b>2 visites/an/site</b></p> 				
<b>Déployer des fresques</b> déchets, économie circulaire, etc comme outil complémentaire de sensibilisation.		Recensement des fresques organisées et des demandes	<p>Organiser : <b>1 fresque déchet/an</b> <b>1 fresque économie circulaire/an</b></p> 			
Coordonner l'organisation d' <b>opération de nettoyage de la Marne</b> (par an)	Diverses opérations mises en œuvre par les villes et associations.	<p>Réaliser <b>2 opérations/an</b></p> 				



Sensibilisation grand public et des acteurs concernés

Utiliser les instruments économiques




Favoriser la consommation responsable

Réduire les déchets marins

Actions et indicateurs de suivi



(2/2)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Organiser des animations de sensibilisation par les éco-animateurs de PEMB, sur des marchés ou dans des écoles.</b></p>  <p>Initiation au compostage en pied d'immeuble à Fontenay-sous-Bois</p>	<p>A l'image des animations sensibilisation déjà en cours sur le territoire, organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>80 animations (environ 6/ville/an)</b> pour : des stands de prévention PEMB lors des fêtes communales, journées de développement durable, journées des associations, journées du recyclage, SERD</li> <li>✓ <b>250 interventions</b> suite aux refus de collecte + suivis de collecte</li> <li>✓ <b>50 Animations</b> en porte à porte</li> </ul>					



Sensibilisation grand public et des acteurs concernés



Favoriser la consommation responsable



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Engager une campagne de mise à jour de l'affichage</b> des consignes de tri dans les immeubles par PEMB.</p> 	Veiller à la mise à jour des affichages dans les halls d'immeubles, <b>1 000 halls par an</b>					
<p><b>Elaborer un dispositif d'accompagnement renforcé de sites d'habitat collectif</b> avec des "sites témoins". Ce dispositif pourrait se calquer sur les actions menées dans le dispositif famille zéro déchets mais au sein d'une résidence.</p>	<p>Sensibiliser les bailleurs et identifier des sites volontaires Identifier des partenaires et financeurs</p> <p><b>Organiser 1 rencontre</b></p>		<p>Accompagner <b>5 sites témoins/an</b></p> 			
<p><b>Proposer des animations collectives ponctuelles</b> sur demande des communes (troc, ressourcerie éphémère, actions "choc" contre le jet de poubelles par les fenêtres, etc) en partenariat avec les chargés de missions de développement social urbain des bailleurs, les amicales de locataires existantes et les structures du réemploi. Prévoir <b>2 rencontres par an entre les bailleurs sociaux et les structures afin de cibler l'organisation de ces animations</b> selon les envies et besoins des résidents.</p>			<p>Organiser <b>1 animation ponctuelle/ville</b> Organiser <b>2 rencontres/par an</b></p> 			




Lutter contre le gaspillage alimentaire



Eviter la production de déchets végétaux et encourager le compostage



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Animer et redynamiser un réseau d'ambassadeur/référents compostage</b> : forum, FAQ, temps d'échange annuel.</p> <p>Afficher les contacts des référents de chaque site de compostage dans les halls d'immeuble pour permettre aux habitants et aux nouveaux arrivants de prendre contact et de s'impliquer s'ils le souhaitent.</p>	Afficher les contacts des référents de compostage dans les halls d'immeuble	Organiser <b>2 GT/an</b> sur des thématiques spécifiques en fonction des problématiques fréquemment rencontrées.				
<p><b>Développer la formation au compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire avec</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des animation de sensibilisation à la lutte contre le GA par les éco-animateurs de PEMB</li> <li>- les formations facultatives au compostage, préalable à la fourniture de composteurs et en cas de changement de référent.</li> <li>- des campagnes d'initiation au compostage sur les marchés alimentaires</li> </ul>	Former les référents des nouveaux sites et les nouveaux référents en cas de changement					
<p><b>Mettre au point une logistique d'alimentation du broyat</b> sur le territoire. Identifier les lieux de broyage, de stockage et les points d'approvisionnement en matière sèche avec les villes.</p> 	Etude préparatoire des gisements disponibles auprès des villes	Lancer un AAP pour mettre à disposition du broyat gratuit				







Lutter contre le gaspillage alimentaire



Éviter la production de déchets végétaux et encourager le compostage




	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Quantifier le gaspillage alimentaire dans les écoles</b> et déployer un programme d'accompagnement des établissements volontaires.</p> 	AO sensibilisation et prévention des déchets lancé	Accompagner 1 <b>établissement/ville</b>				
<p><b>Déployer le compostage individuel et le lombricompostage.</b> Distribuer des supports de communication de lutte contre le gaspillage alimentaire (avec des idées de recettes à partir de restes, etc) sur les marchés en parallèle de la distribution des bioseaux et des composteurs.</p> 	AO sensibilisation et prévention des déchets lancé	21 % des pavillons sont équipés de composteurs par PEMB		<u>Objectif 2027</u> : 30 % des pavillons équipés de composteurs par PEMB, <b>soit + 1 500 composteurs/an</b>		
<p><b>Déployer le compostage en pied d'immeuble.</b> Communiquer auprès des habitats collectifs sur les avantages des jardins partagés. Identifier et <b>recenser les sites de jardins partagés</b> et les immeubles se prêtant au déploiement du compostage collectif (avec les bailleurs)</p>	+ 50 sites de compostage en pied d'immeuble/an					





## Augmenter la durée de vie des produits



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Créer et animer un réseau des acteurs du réemploi</b>, afin de favoriser la visibilité des structures du territoire et l'échange de REX entre elles. Ce réseau est pour PEMB, un moyen d'identifier les actions de communication pouvant mettre en avant les structures du territoire auprès du grand public.</p>		Organiser <b>un GT</b> de concertation avec les structures du réemploi afin d'identifier les actions pour mettre en avant leur activité auprès des habitants.	<p>Organiser <b>un GT de concertation</b> avec les structures du réemploi afin d'identifier les actions pour mettre en avant leur activité auprès des habitants.</p> <p>Organiser <b>1 GT/an</b> pour favoriser l'échange de <b>REX entre les structures existantes</b>, celles en cours d'implantation et les autres acteurs du réemploi.</p>			
<p><b>Organiser une « journée du réemploi » intercommunale pour</b> mettre en avant les structures du territoire et favoriser la mise en relation des différents acteurs (ressourcerie, usagers, bailleur, etc).</p>	Etablir les modalités de la journée du réemploi	Organiser <b>1 journée du réemploi/an</b>				
<p>Organisation (par PEMB) d'une <b>collecte préservante pour alimenter le</b> du territoire.</p> 		<p>Définir la logistique autour de la mise en place de la collecte préservante</p> <p><b>Organiser 3 collectes préservantes/an</b></p>				
<p><b>Organiser des ateliers</b> de réparation, de fabrication de produit zéro déchet, etc</p>	Année de création de la ressourcerie de PEMB à Bonneuil	Organiser <b>8 ateliers/an</b>				



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<p><b>Communiquer auprès des marchés forains sur l'utilisation d'emballages réutilisables</b> sur les marchés. L'objectif est de faire en sorte que les vendeurs informent les clients sur la possibilité de venir faire leur achat avec leurs propres contenants.</p> 	<p>Mettre au point un dispositif de communication et l'élaborer des kits d'emballages réutilisables à promouvoir sur les marchés</p>	<p>Tous les marchés suppriment définitivement les sacs plastiques (inciter la mise en place sous l'impulsion des villes)</p>				
<p><b>Mettre en place un accompagnement renforcé des commerçants pour développer les emballages consignés.</b> Les clubs des commerçants permettront de faire la connexion avec les commerçants</p> 	<p>Communiquer sur le dispositif lors des réunions avec les services de développement économique dans les clubs entreprises</p>	<p><b>Accompagner les clubs commerçants de 2 villes par an</b></p>				

# Synthèse





# Synthèse des moyens humains à l'échelle de PEMB



<i>En ETP/an</i>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>
Total des moyens humains pour les actions à la charge des <b>chargés de missions prévention</b> PEMB	<b>0,36</b>	<b>1,26</b>	<b>1,18</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>	<b>1,11</b>
Total des moyens humains pour les actions à la charge des <b>éco-animateurs</b> de PEMB	<b>3,3</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>	<b>6,4</b>
Coordination et encadrement	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<b>TOTAL des moyens humains nécessaires pour la réalisation des actions prévues dans le projet de PLPDMA de PEMB</b>	<b>3,76</b>	<b>7,76</b>	<b>7,68</b>	<b>7,61</b>	<b>7,61</b>	<b>7,61</b>

# Synthèse des moyens économiques à l'échelle de PEMB




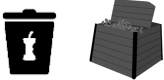
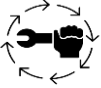



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Total frais de fonctionnement (€)</b> <i>(hors frais de personnel interne)</i>	306 k€	495 k€	495 k€	495 k€	495 k€	495 k€
<i>En €/hab</i>	0,59	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95
<b>Total frais de personnel interne (€)</b>	169 k€	358 k€	353 k€	348 k€	306 k€	306 k€
<i>En €/hab</i>	0,32	0,69	0,68	0,67	0,59	0,59
<b>TOTAL</b>	<b>475 k€</b>	<b>853 k€</b>	<b>848 k€</b>	<b>843 k€</b>	<b>801 k€</b>	<b>801 k€</b>
<i>en €/hab</i>	<b>0,91</b>	<b>1,64</b>	<b>1,63</b>	<b>1,62</b>	<b>1,54</b>	<b>1,54</b>

L'ordre de grandeur des dépenses à engager correspond à l'ordre de grandeur d'un PLPDMA efficient selon les préconisations de l'ADEME.

# Ordre de grandeur des impacts des actions sur les tonnages de déchets pris en charge par le SPPGD

**Objectif : -0,75 %/an, soit – 5 300 t/an en fin de PLPDMA (par rapport à 2023).**

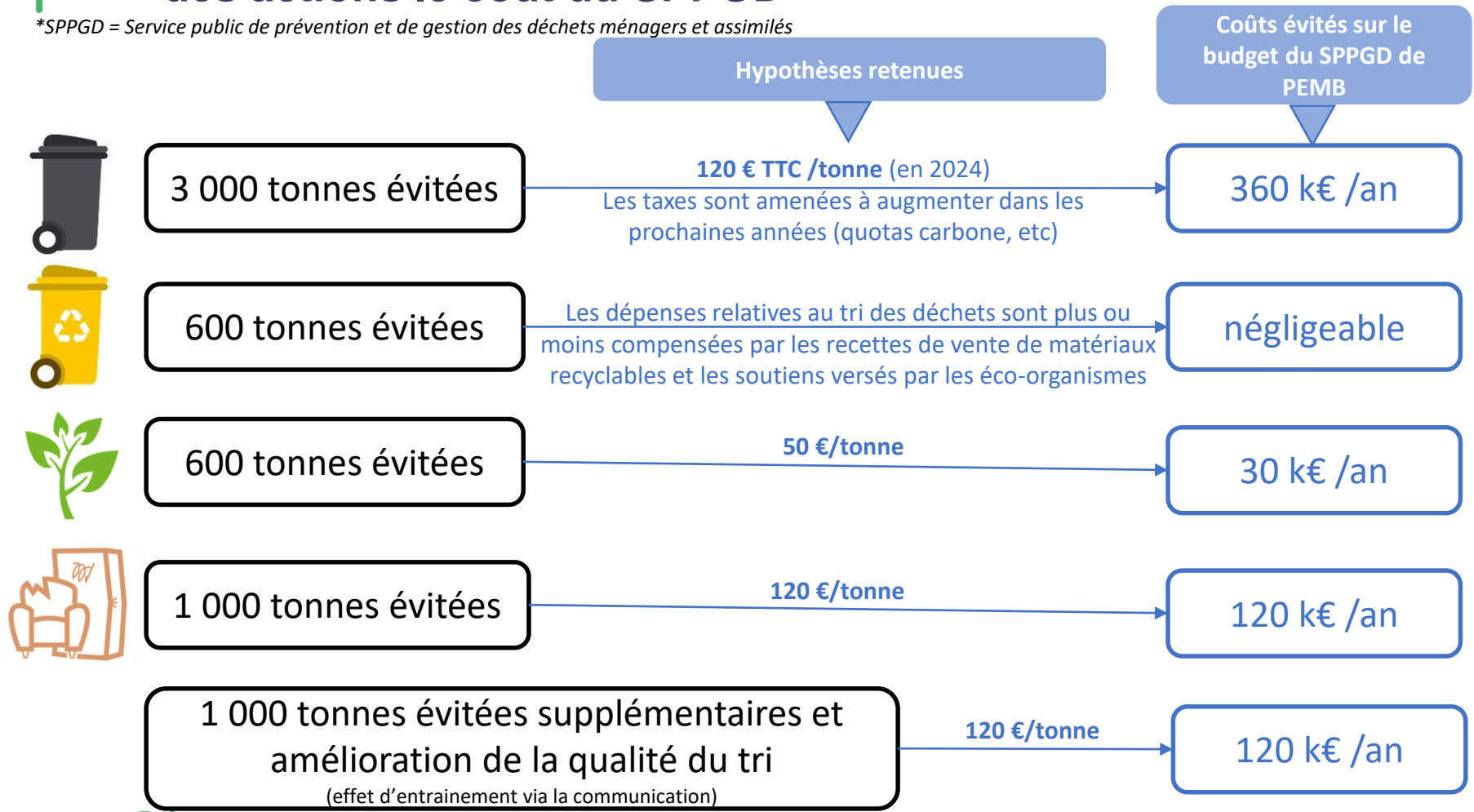
Actions	Tonnages évités à partir de 2029 (par rapport à 2022)
AXE1 	Portage de repas : - <b>37 tonnes de déchets d'Omr</b> Gestion raisonnée des espaces verts : <b>130 tonnes de déchets verts par an</b> Réduction des déchets des services et des déchets sauvages : - <b>500 tonnes de déchets divers/an</b>
AXE2 	Familles zéro déchets : - <b>29 tonnes par an d'OMr</b> . Les actions de sensibilisation : - <b>1 810 tonnes d'Omr/an</b> et - <b>5 tonnes de déchets d'emballages/an</b>
AXE3 	Immeuble témoin : - <b>44 tonnes d'Omr/an</b> et - <b>5 tonnes de déchets d'emballages/an</b>
AXE4 	Sensibilisation dans les écoles : - <b>56 tonnes d'Omr/an</b> Compostage individuel : - <b>450 tonnes d'Omr/an</b> et - <b>450 tonnes de DV/an</b> Compostage collectif : - <b>250 tonnes d'Omr/an</b>
AXE5 	Sensibilisation au réemploi : - <b>130 tonnes de déchets textiles dans les Omr/an</b> et - <b>901 tonnes de TV/an</b>
AXE6 	Interdiction des sacs plastiques sur les marchés : - <b>30 tonnes d'emballages/an</b> Passage au vrac des habitants : - <b>558 tonnes d'emballages/an</b>



A partir des actions identifiées, en fin de PLPDMA **5 400 tonnes quantifiables** seraient évitées sur le territoire de PEMB.

# Ordre de grandeur des impacts des actions le coût du SPPGD\*

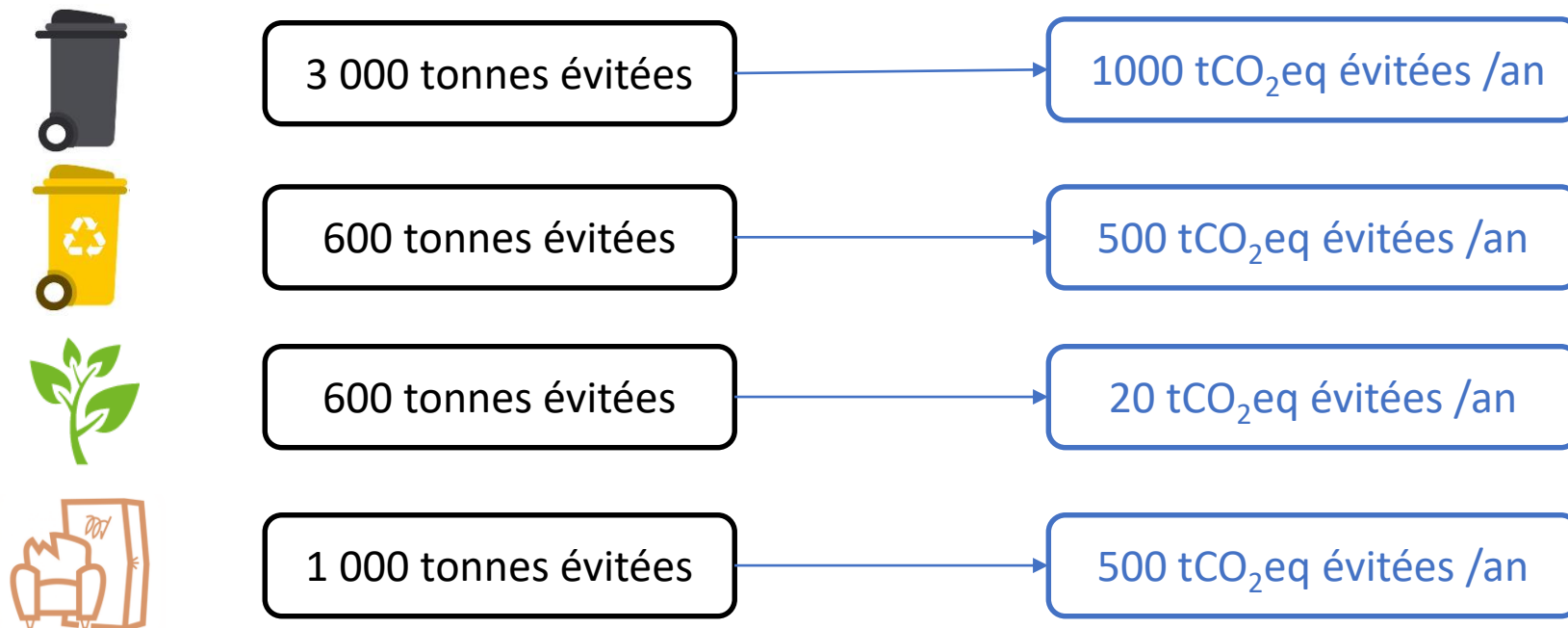
\*SPPGD = Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



TOTAL :  
630 k€ /an

Une économie totale de l'ordre de 650 k€ chaque année, au-delà de 2029, uniquement sur le poste relatif au traitement des déchets, sans tenir compte de l'évolution des coûts unitaires de traitement et des impacts sur les coûts de collecte (ces derniers étant négligeables).  
► un investissement rentable sur le long terme!

## Ordre de grandeur des impacts des actions le bilan carbone de la filière de gestion des déchets

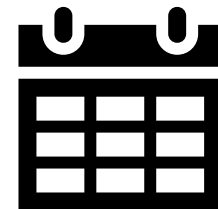


Plus de 2 000 tCO<sub>2</sub>eq évitées par an sur l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur PEMB.

An abstract graphic consisting of several thick, dark blue lines that start from the left edge and branch out in various directions, some ending in horizontal bars. The lines are set against a solid green background.

**La suite...**

# Calendrier d'élaboration du PLPDMA de PEMB



- **Du 29 mai au 19 juin 2024** : Mise en consultation publique du projet de PLPDMA
- **2 juillet 2024** : Adoption du PLPDMA en Conseil de Territoire

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION**